Commune de **MEROUX-MOVAL**







PHOTO RECENTE

(OBLIGATOIRE)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE A DEPOSER IMPERATIVEMENT EN MAIRIE <u>AVANT LE 14/08/2020</u>

REFERENCE DE L'ENFANT	
Nom et prénom de l'enfant :	
Date de naissance :	Sexe : Garçon Fille
ECOLE :	Classe 2020/2021 :
Documents à joindre au dossier : N	E PAS AGRAFER LES DOCUMENTS – MERCI
Fiche de renseignements dûn	nent complétée
☐ Fiche d'inscription	
Photo d'identité (1 exemplaire	e, ne pas agrafer)
Photocopie du carnet de vacc	ination
Fiche sanitaire	
Coupon réponse règlement in	térieur de l'accueil périscolaire
Acceptation règlement de tra 2020)	nsport et arrêts de bus (distribué en fin d'année scolaire en juillet
RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT	
_	:
	adresse @ :
rofessionnel	
	gal <u>:</u>
~	adresse @ :
☎ professionnelGarde de l'enfant : Conjointe □	

J'autorise le secrétariat à consulter le site de la CAF pour me faire profiter d'un tarif en fonction du quotient familial OUI NON Si OUI Numéro allocataire CAF (obligatoire) :	
En cas de problème, si les parents sont injoignables,	
personnes à prévenir en cas d'urgence	
M ou Mme :Lien de parenté :	
2	
M ou Mme :Lien de parenté :	
M ou Mme : Lien de parenté :	
ASSURANCE EXTRASCOLAIRE DE L'ENFANT	
Nom de l'organisme <u>Joindre une copie de l'attestation d'assurance</u>	
DECHARGE DE RESPONSABILITE :	
J'autorise mon enfant à quitter le lieu d'accueil périscolaire /ALSH avec :	
M ou Mme :Lien de parenté :	
M ou Mme :Lien de parenté :	
Mon enfant peut quitter le lieu d'accueil périscolaire/ALSH seul : OUI NON	
DROIT DES LIBERTES	
J'autorise la prise de photos ou vidéos : OUI NON	
J'autorise la diffusion de photos ou vidéos : OUI NON	
Ces restrictions ne pourront pas s'appliquer aux photos ou vidéos collectives. Les diffusions ne seront aucunement réalisées à des fins commerciales.	
MODALITES DE PAIEMENT Le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 porte le seuil d'établissement des factures mensuelles pour un minimum de 15 € de prestation. Si ce seuil minimum n'est pas atteint sur le mois M, alors la somme due sera reportée et cumulée sur le mois M+1. Au terme de l'année scolaire, pour les prestations n'atteignant pas 15 € un paiement en mairie sera nécessaire. Les factures mensuelles sont à envoyer à : M ou Mme	
Adresse :	
Je m'engage à régler les sommes dues à la réception des factures Signature :	
Je soussigné (e), responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. Fait à :	